

## **Conditions 2025 du programme de fidélité « Great Members » Club Med**

### **Préambule**

Le programme de fidélité « Great Members » (ci-après le « Programme ») est proposé par le Club Med® à ses clients (ci-après les « Gentils Membres® » ou « G.M® ») suisses afin de les faire bénéficier d'avantages (ci-après l'/les « Avantage(s) ») décrits ci-dessous.

Les présentes conditions du programme de fidélité Great Members (ci-après les « Conditions Great Members ») complètent les Conditions Générales de Vente en vigueur du Club Med®, figurant sur le site Internet [www.clubmed.ch](http://www.clubmed.ch), qui prévalent sur les Conditions Great Members en cas de contradiction.

Les présentes Conditions Great Members annulent et remplacent toute version antérieure à leur parution.

### **Article 1 – Principe et acceptation de la participation au Programme**

La participation au Programme est gratuite et automatique pour tout G.M® dès la première réservation d'un Séjour d'une (1) nuit au minimum au sein d'un Resort Club Med® quelle que soit la destination.

La participation au Programme entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Great Members.

Tout G.M® qui n'accepterait pas les Conditions Great Members devra impérativement l'indiquer par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email, ...) au service Relation Client, aux coordonnées suivantes : Service Customer Care - Club Med Suisse, Chemin des mines 2, 1202 Genève. Ce refus des Conditions Great Members entraînera son exclusion du Programme ainsi que celle des personnes éventuellement inscrites sous le même numéro de G.M®, le G.M® refusant les Conditions Great Members étant seul responsable de cette exclusion du Programme pour lesdites personnes.

La participation au Programme consiste en l'accumulation de points (ci-après les « Points Great Members ») acquis dans les situations et selon les modalités exposées ci-dessous, l'atteinte de certains seuils de Points Great Members donnant accès à différents statuts (ci-après le(s) « Statut(s) »), ouvrant droit à des Avantages.

### **Article 2 – Participants et bénéficiaires des Points Great Members**

Sous l'empire des présentes Conditions Great Members, le Programme est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures domiciliées en Suisse ayant la capacité juridique de contracter, c'est-à-dire âgées d'au moins 18 ans et ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection judiciaire (tutelle ou curatelle).

Les enfants de moins de dix-huit (18) ans sont rattachés au numéro de G.M® du parent qui les a inscrits lors de la première réservation.

Ne sont pas éligibles au Programme les personnes morales, les salariés (G.O et G.E) ainsi que les réductions bénéficiant à leur famille, les personnes en missions pour le Club Med et représentants (réseau de distribution indirect) de Club Med®, ainsi que les partenaires du Programme participant à la dotation des Avantages. Les

séjours ayant bénéficié du code de réduction de réservation en Resort sont automatiquement exclus du calcul des Points Great Members.

Le participant (ci-après le « Membre ») garantit la véracité des informations fournies par ses soins le concernant ou concernant tout membre de sa famille inscrit sous son numéro de G.M®.

Club Med® se réserve la faculté de procéder à toute vérification permettant de s'assurer de la capacité d'un Membre à participer au Programme et pourra exclure toute personne n'y étant pas autorisée au regard des présentes Conditions Great Members.

Les Points Great Members sont attribués au numéro de G.M® suisse, individuel ou de foyer, indiqué lors de la réservation ou dans toute autre situation permettant l'acquisition de Points Great Members, le foyer étant défini dans les Conditions Générales de Vente du Club Med® et, au titre du présent Programme, limité à un maximum de six (6) membres adultes.

Les Points Great Members ne sont pas une monnaie d'échange. Ils permettent uniquement d'atteindre le Statut Turquoise, Silver, Gold ou Platinum.

Le Programme étant également proposé dans d'autres pays sous d'autres conditions, le déménagement à l'étranger du Membre pourra modifier les conditions de sa participation au Programme, notamment le calcul de ses Points Great Members, qui sera révisé en fonction du barème en vigueur dans son nouveau pays de domiciliation.

Si, du fait de son déménagement, le Membre était amené à perdre son Statut, il se verrait attribuer des Points Great Members lui garantissant le maintien de son Statut actuel dans son nouveau pays de domiciliation jusqu'à la fin de l'année de Programme en cours (soit le 31 décembre).

En cas de fusion de numéros de G.M®, sur demande, le numéro de G.M® résultant de la fusion sera alimenté par l'historique des deux numéros de G.M® (hors point bonus issus d'une ancienne fusion) auparavant séparés et le Statut lié sera mis à jour en conséquence.

En cas de dissociation de G.M® inscrits sous un même numéro de G.M®, sur demande, chaque numéro de G.M® résultant de la dissociation se verra attribué le nombre de Points Great Members correspondant à ses consommations.

### **Article 3 – Points Great Members : motif et date d'acquisition – nombre cumulé**

Les Points Great Members sont acquis en fonction :

- **Du prix payé lors de la réservation de Séjours**, pour 100 CHF dépensés, 107 points Points Great Members seront crédités dès la réservation (suivant le taux de change CHF-EUR en vigueur à date du 15/01/2025 et susceptible de changer au cours de l'année). Est pris en compte le montant intégral de la réservation (incluant séjour, transport et transferts le cas échéant, prestations en supplément / à la carte). Ces points sont valables pendant une période de 2 ans à partir de la date de fin de votre séjour.

- **Du montant de toutes dépenses sur site auprès du Club Med® pendant les Séjours**, pour chaque tranche de 100 CHF dépensés, 107 Points Great Members seront crédités (suivant le taux de change CHF-EUR à date du 15/01/2025 et susceptible de changer au cours de l'année / 100€ équivalent 100 pts). Les Points Great Members sont attribués uniquement après le règlement intégral des dépenses sur site au Club Med® et sont crédités à la date de votre retour de séjour. Ces points sont valables pendant 2 ans à compter de la fin du séjour. Notez que les dépenses réalisées avec le Gift Pass (réservé aux membres Silver, Gold et Platinum) ne sont pas prises en compte dans le calcul des points Great Members liés aux dépenses sur site. Les achats de séjours sur place directement sont récompensés par des points et seront également considérés comme des dépenses sur site Club Med®.

Le montant des achats payés en monnaie locale hors zone euro sera converti en euros, puis converti en francs suisses, puis en Points Great Members suivant le même barème. Le taux de change pris en compte sera le taux de change appliqué au moment de l'achat. Dans le cas où le montant de la transaction comprend des décimales, le nombre de points attribués sera basé uniquement sur la partie entière du montant, sans tenir compte des décimales. Aucun arrondi ne sera effectué, même si la décimale est supérieure ou égale à 5 (exemple : pour un montant de 1500,28 euros, 1500 points seront crédités ; pour un montant de 2825,89 euros, 2825 points seront crédités).

- **De la fréquence de réservation, lors de la réservation de Séjours par le foyer (non par membre du foyer) ou par le G.M® inscrit seul sous un numéro de G.M® individuel suivant le barème suivant :**
  - Pour chaque séjour d'une (1) nuit passée au Club Med : 1 500 Points Great Members sont attribués au numéro de G.M®.
  - Pour chaque séjour entre deux (2) et sept (7) nuits consécutives passées au Club Med : 2 500 Points Great Members sont attribués au numéro de G.M®.
  - Pour chaque séjour de 8 nuits consécutives ou plus passées au Club Med® : 3 000 Points Great Members sont attribués au numéro de G.M®.

Les Points Great Members sont acquis dès la réservation et ont une durée de validité de 2 ans à compter de la fin du séjour. En cas de séjours consécutifs ou de prolongation du Séjour initial dans le même Resort, les points Great Members liés au séjour ne seront comptabilisés qu'une fois. S'il y a 7 nuits (8 jours) ou moins de 7 nuits entre la date de retour d'un premier séjour et la date d'arrivée d'un second séjour dans le même Resort alors les points fréquence ne se sont pas réattribués pour le second séjour car ces séjours sont considérés comme étant un seul séjour. Pour les Club Med Kabira, Kiroro, Tomamu et Sahoro, les avantages ne seront offerts qu'une seule fois aux Great Members effectuant plusieurs séjours dans le même Resort, séparés par au moins 1 nuit en dehors du Club Med, au cours d'une période de 5 jours.

- **Du nombre de parrainages effectués** selon les conditions du programme Parrainage, disponibles sur le site Internet [www.clubmed.ch](http://www.clubmed.ch) et en agences Club Med Voyages ou agréées. Les Points Great Members ne sont acquis qu'une fois le parrainage effectivement réalisé, le Filleul ayant effectivement séjourné au Club Med® dans les conditions prévues par le programme Parrainage et sont crédités au lendemain

du retour de séjour du filleul. Ces points ont une durée de validité de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

En cas d'annulation totale ou partielle, les points correspondants seront supprimés après notification préalable.

#### **Article 4 – Statuts**

En fonction du nombre de Points Great Members accumulés, le Membre accède, chaque année au premier janvier en fonction de son nombre de Points Great Members en cours de validité, pour lui et son foyer le cas échéant, à un Statut lui ouvrant droit à certains Avantages.

Le Club Med® se réserve le droit de modifier la liste des Avantages énoncés ci-dessous annuellement (le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

Le Club Med® se réserve le droit d'altérer le fonctionnement du programme Great Members à tout moment.

Le Statut est valable pour une durée d'un (1) an pendant une période courant du 1<sup>er</sup> janvier d'une année au 31 décembre de la même année, dite « année de Programme ». Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le Statut est recalculé pour l'année de Programme qui débute. Le statut peut être amené à être recalculé en cours d'année suite à un gain de points ou en cas d'annulation partielle ou complète d'une réservation (séjour ou services).

Durant la période de validité du statut, le Membre peut acquérir le statut supérieur grâce aux Points Great Members accumulés.

En cas d'annulation d'une réservation avant le séjour, le statut sera immédiatement ajusté pour refléter le retrait des points associés à la réservation. Les frais de dossier restent à la charge du client, mais ne donneront lieu à aucune attribution de points.

Détermination du Statut :

- dès la 1<sup>e</sup> réservation et moins de 15 000 Points Great Members, il accède au Statut Turquoise ;
- entre 15 000 et 49 999 Points Great Members, il accède au Statut Silver ;
- entre 50 000 et 94 999 Points Great Members, il accède au Statut Gold ;
- à partir de 95 000 Points Great Members, il accède au Statut Platinum.

Les Membres devront conserver tous documents permettant de justifier de leurs consommations, donc du nombre de Points Great Members acquis et de leur Statut.

#### **Article 5 – Avantages**

Les Avantages seront attribués et utilisés conformément aux règles définies par les présentes Conditions Great Members et dépendent du Statut (Turquoise, Silver, Gold ou Platinum) acquis par le Membre pour lui et son foyer le cas échéant. Les Avantages seront fournis sous réserve de disponibilité, notamment de la proposition effective de l'Avantage sur le Site et des éventuelles dates de disponibilités mentionnées dans les supports de communications du Club Med®.

En cas de changement de statut dans les 30 jours précédant le départ, Club Med® fera ses meilleurs efforts pour mettre tous les avantages nouvellement acquis à disposition du Membre, mais ne garantit pas leur disponibilité.

En tout état de cause, Club Med® fera ses meilleurs efforts pour rendre les Avantages disponibles aux Membres mais ne s'engage aucunement à en garantir la disponibilité.

En cas d'indisponibilité de l'Avantage, Club Med® ou son partenaire à la dotation, seront libres de proposer au Membre tout autre avantage, équivalent ou non.

Les Avantages ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des Membres, ni d'aucun échange, remboursement ou ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les Avantages ne peuvent pas non plus, en aucune circonstance ni d'une quelconque manière, être cédés à un tiers.

Chacune des personnes inscrites sous un même numéro de G.M® de foyer pourra se prévaloir des Avantages, sous réserve des conditions d'accès aux Avantages prévues dans les présentes Conditions Great Members ou dans toute autre communication Club Med® portant sur des Avantages (sur présentation de la carte de fidélité Great Members, etc.). Il appartient aux G.M® inscrits sous un numéro de G.M® de foyer de s'organiser en conséquence. Chaque Membre fera son affaire et sera seul responsable d'informer tout tiers intervenant éventuellement dans son acquisition de Points Great Members, notamment son employeur réglant son Séjour ou les membres de sa famille inscrits sous son numéro de G.M®, des Avantages qui lui sont accessibles ou dont il a pu bénéficier dans le cadre du Programme.

Les présents Avantages sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

Statut	Turquoise	Silver	Gold	Platinum
<b>Avantages</b>				
Programme de parrainage	X	X	X	X
Offres personnalisées	X	X	X	X
Accès à votre compagnon de voyage : My Club Med	X	X	X	X
Accès au service 'Facilitez votre arrivée'	X	X	X	X
Partenariat David Lloyd country Club Geneve	X	X	X	X
Accès à la Priority lane à l'aéroport de Genève	X	X	X	X
Wi-Fi Premium offert*		4 appareils	8 appareils*	8 appareils*
Accès anticipé au Resort, déjeuner d'arrivée inclus		X	X	X
Gift Pass valide sur une sélection de services		50 CHF	100 CHF	150 CHF
Accès anticipé à l'ouverture des ventes (réservations prioritaires)			X	X
Transfert Gold prioritaire — Transfert privé*			Transfert Gold prioritaire*	Transfert privé*
Ligne de réservation dédiée (locale)			X	X
Check in prioritaire			X	X
Départ tardif de la chambre (sous réserve de disponibilité)			X*	X*
Accès à un cocktail privé Gold & Platinum			X	X
Offre Lounge Swissport Horizon (Aéroport de Genève)			X	X
Offre Lounge Aspire (Aéroport de Zurich)			X	X
G.O® référent ou équipe dédiée				X
Réservations prioritaires dans les restaurants				X
Profitez du statut Platinum à vie (après 10 années consécutives, par période de 10 ans)				X
Parking gratuit (uniquement dans certains Resorts)				X*
Sur classements de chambre (sous réserve de disponibilité)				X*

\*avantage non disponible ou limité dans certains Resorts, voir ci-dessous

## Définitions et Conditions des Avantages

- **Accès au programme de Parrainage** : Pendant les six ans qui suivent la fin de votre dernier séjour, recevez des vouchers et des points pour chaque parrainage effectué : (voir conditions du programme et éligibilité sur <https://www.clubmed.ch/l/offre-parrainage>)
- **Accès à des offres personnalisées et exclusives en fonction du statut**, réservé aux clients ayant accepté de recevoir des communications marketing.
- **My Club Med** : Profitez de l'application My Club Med (également accessible à tous les GMs disposant d'un numéro client) pour accéder facilement à toutes les informations de votre resort et recevoir des notifications personnalisées tout au long de votre séjour, vous rappelant vos avantages exclusifs.
- **Accès au service 'Facilitez votre arrivée'** : Profitez du service « Facilitez votre arrivée », (voir conditions du programme et modalités sur <https://www.clubmed.fr/l/easy-arrival>, service également accessible à tous les GMs disposant d'un numéro client).  
Les G.M.® ayant réservé par l'intermédiaire d'une agence partenaire devront se rapprocher de celle-ci pour bénéficier de ce service.
- **Partenariat David Lloyd Country Club Genève** : avantages accessibles sur présentation d'une preuve du statut Great Members (quelque soit le statut). Peut se faire via : application Club Med OU compte personnel sur le site [www.clubmed.ch](http://www.clubmed.ch) OU e-mail Club Med + validation pièce identité (nom, prénom)
  - Avantages pour les Great Members NON-MEMBRES David Lloyd : OFFERT = frais d'inscription d'une valeur de 200 + 6 invitations d'une valeur unitaire de 75CHF, soit un avantage total de 650CHF
  - Avantages pour les Great Members DEJA MEMBRES David Lloyd : OFFERT = 1 invitation par mois, d'une valeur unitaire de 75CHF, soit un avantage total de 900CH
- **Accès à la Priority lane à l'aéroport de Genève Cointrin** : le service Priority lane à Genève Cointrin vous est offert, à condition d'une réservation incluant un vol. Récupérable au guichet CGS ouvert de 8h30 à 19h30 situé en face du check-in 56, sur présentation du contrat de vente, d'une pièce d'identité et du boarding pass. Disponible pour tous les vols du Terminal 1, y compris depuis le secteur France.
- **Wi-Fi premium offert en Resort** : Le Wifi premium est offert pendant toute la durée du séjour, avec un nombre d'appareils connecté (mobile, tablette, etc.) correspondant au statut Great Members® : 4 appareils pour les Silver, 8 pour les Gold et Platinum. Des exceptions s'appliquent :
  - Connexion limitée à 4 appareils pour les Gold et Platinum dans les Resorts suivants : Kabira, Kani, Finolhu, Bodrum.
  - Le Resort de Kiroro Peak, Les Villas de Finolhu et l'Espace Exclusive Collection Manta de Kani offrent le Wi-Fi premium pour 4 devices à tous les G.M®, quel que soit leur statut.
  - Val d'Iserre offrent le Wi-Fi premium à tous les G.M®, quel que soit leur statut pour 4 appareils aux Turquoise et Silver et pour 8 appareils aux Gold et Platinum.
  - Pour les Silvers dans le Resort de Bodrum, le Wi-Fi premium offert ne s'applique pas, c'est l'offre 50% de réduction qui s'applique.
  - Aucune offre sur le Wi-Fi ne s'applique pour le Club Med 2.
  - Le Wi-Fi premium n'est pas proposé dans les Resorts situés en Chine et Kabira.

- **Accès anticipé au Resort offert, déjeuner d'arrivée inclus :** En cas d'arrivée anticipée, vous pouvez bénéficier du déjeuner et de l'accès au Resort le jour de votre arrivée sans supplément.
- **Gift Pass :** bon d'achat d'une valeur dépendant du Statut Great Members, crédité pour chaque séjour de 2 nuits minimum sur le compte à son ouverture en Resort ou lors d'un paiement par carte bancaire pour un compte non ouvert. Un seul Gift Pass est délivré par Séjour. Utilisable lors de ce Séjour uniquement sur tous services Club Med® proposés en Resort sauf green fees, parking, épicerie, leçons privées de ski, location de matériel de ski, transferts, Wi-Fi, ventes locales de séjours, dons à la fondation, tabac. Les dépenses réalisées avec le Gift Pass ne seront pas comptabilisées dans le calcul des points lié aux dépenses sur Site. Pour les dépenses en monnaie locale, application des taux de change en vigueur en Resort. Aucun nouveau Gift Pass ne sera attribué en cas de séjours consécutifs dans un même Resort ou de prolongation du Séjour initial. Avantage non disponible dans les Resorts Joyview et Urban Oasis.
- **Réservation prioritaire lors de l'ouverture des ventes en avant-première :** Accès anticipé à l'ouverture des réservations (voir conditions de l'offre sur clubmed.ch).
- **Transfert prioritaire (Gold) :** Dans un véhicule de 12 personnes maximum (20 personnes maximum pour les Resorts Montagne Europe), pour les séjours avec transport Club Med® A/R ou transfert A/R à la carte vers et depuis les Resorts, à l'exception des Resorts suivants pour des Séjours aux dates ci-dessous indiquées pour les Great Members Gold :
  - Exclue toute l'année dans les Resorts : Djerba La Douce, Serre-Chevallier, Arcs Extrême, Gregolimano, Cap Skirring, Club Med 2, Les Seychelles, Columbus Isle, Turquoise, Yabuli, Beidahu, Kani, Les Villas de Finolhu, Sahoro, Tomamu, Québec Charlevoix, Kiroro, Saint-Moritz Roi Soleil, Pragelato et tous les Club Med Joyview et Urban Oasis ;
  - Exclue en période de Noël du 20 décembre 2025 au 05 janvier 2026 : Peisey Vallandry, La Plagne 2100, Tignes, Val d'Isère, Valmorel, Grand Massif Samoëns Morillon, Val Thorens, Arcs Panorama, Alpe d'Huez, La Rosière, La Pointe aux Canonnières, Punta Cana, La Caravelle, Les Boucaniers ;
  - Exclue pendant les vacances de février du 8 février 2025 au 10 mars 2025 : Peisey Vallandry, La Plagne 2100, Val Thorens, Tignes, Val d'Isère, Valmorel, Grand Massif Samoëns Morillon, Arcs Panorama, Pointe aux Canonnières, Alpe d'Huez, La Rosière ;
  - Exclue pendant les vacances d'été du 5 Juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 : Yasmina et Palmiye
- **Transfert privé (Platinum) :** Transfert gratuit individuel en taxi (ou véhicule avec chauffeur). Applicable pour les séjours avec transport Club Med® A/R ou transfert A/R à la carte vers et depuis les Resorts, à l'exception des Resorts suivants : Djerba La Douce, Serre-Chevallier, Arcs Extrême, Gregolimano, Cap Skirring, Club Med 2, Columbus Isle, Turquoise, Yabuli, Beidahu, Kani, Villas de Finolhu, Sahoro, Tomamu, Les Seychelles, Pragelato, St Moritz Roi Soleil, Québec Charlevoix, Kiroro.
  - Pour les Séjours Montagne en Europe et au Resort Palmiye (du 5 Juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 uniquement) dont le trajet dure une heure ou moins, le transfert ne sera plus privé mais privilégié, c'est-à-dire que le véhicule transportera un maximum de 8 personnes et il ne sera donc plus privatisé par foyer

- **Check-in<sup>2</sup> prioritaire** : À votre arrivée, un G.O<sup>®</sup> vous accueillera et s'occupera de votre check-in, en veillant à vous installer dans un cadre calme et intime pour que vous profitiez des meilleures conditions
- **Départ tardif de votre chambre** : Pour les membres Gold et Platinum, profitez d'un départ tardif pour votre chambre le jour de votre départ du Resort, sous réserve de disponibilité. Cet avantage n'est pas proposé dans les Resorts suivants : La Pointe aux Cannoniers, La Plantation d'Albion et les Seychelles.
- **Accès à un cocktail privé, réservé aux membres Gold et Platinum** : Cocktail réservé aux membres Gold et Platinum organisé par l'équipe G.O<sup>®</sup> une fois par semaine. Le Club Med se réserve le droit de mettre fin à cet avantage à tout moment sur un ou plusieurs Resorts.
- **Offre Lounge Swissport Horizon** : accès gratuit au lounge Horizon by Swissport à l'aéroport de Genève Cointrin. Offre valable pour tous départ de Genève Cointrin et à destination de tous pays, hors France. L'accès au lounge se fait via un pass remis par Club Med Suisse (offre valable uniquement sur les séjours en package : vol + séjour réservés dans votre agence Club Med Voyages Genève, sur le site clubmed.ch ou auprès d'une agence partenaire).
- **Offre Lounge Aspire** : accès gratuit aux trois lounges Aspire de l'aéroport de Zürich. Offre valable pour tous départ de l'aéroport de Zürich et à destination de tous pays. L'accès au lounge se fait sur présentation du contrat de vente du séjour (offre valable uniquement sur les séjours en package : vol + séjour réservés dans votre agence Club Med Voyages Genève, sur le site clubmed.ch ou auprès d'une agence partenaire).
- **G.O. ou équipe référente** à votre écoute durant votre séjour pour répondre au mieux à vos demandes.
- **Réservation prioritaire dans les restaurants** : Avantage proposé dans tous les Resorts proposant un restaurant sur réservation. La réservation est possible dès l'arrivée du G.M<sup>®</sup> dans le Resort.
- **Statut Platinum « à vie »** : en cas de renouvellement pendant 10 années de suite du statut Platinum, en récompense de sa fidélité de longue date, le G.M. pourra bénéficier du statut "Platinum" et des avantages associés (soumis à une évolution) à vie : c'est à dire que le statut sera tacitement renouvelable sans conditions de points accumulés par périodes de 10 ans, sauf résiliation par le G.M. ou Club Med.
- **Parking gratuit** : Disponible pour les membres Platinum réservant leur parking directement à leur arrivée en Resort (et non en amont), sous réserve de disponibilité, dans tous les Resorts, à l'exception des Resorts situés dans les Alpes pendant l'été.
- **Sur-classement de chambre** : selon disponibilités et contraintes organisationnelles du Resort, en chambre de catégorie supérieure ou dans une même catégorie (ex. : Chambre Supérieure Vue Jardin surclassée en Chambre Supérieure Vue Mer). Cet Avantage n'est pas applicable sur les catégories de logement des programmes Club Med Property, à savoir : Les Villas de la Plantation d'Albion, Les Chalets de Valmorel, Les Chalets de Grand Massif et les Suites de La Rosière.
- **Nuit d'hôtel offerte pour GM Gold et Platinum** : Pour toute réservation d'un séjour Soleil Lointain avec un départ tôt le matin depuis et uniquement au départ et retour d'un aéroport en Suisse. Offre applicable une seule fois à l'aller ou au retour, et uniquement lors de la réservation d'un package Club Med (Séjour+transport) dans l'un de nos Resorts dits Soleil Lointain : Bali, Bintan Island, Cancún, Cherating Beach, Columbus Isle, Ixtapa Pacific, Kabira Beach, Kani, La Caravelle, La Plantation d'Albion, La Pointe aux Cannoniers, Les Boucaniers, Phuket, Punta Cana, Rio das Pedras, Trancoso et Turquoise). Hébergement à proximité des aéroports, selon disponibilités parmi les hôtels Accor, partenaires privilégiés du Club Med.

Conditions d'hébergements relevant de la seule responsabilité des hôtels concernés. Offre valable avec un capage maximum de 350 CHF par nuit, remboursement de la dépense sur présentation d'un justificatif (facture acquittée) au retour du séjour.

- **Nuit d'hôtel offerte séjour Resort Columbus** : Pour toute réservation d'un séjour de 7 jours minimum à destination du Resort de Columbus dans les Bahamas. Offre applicable une seule fois à l'aller, et uniquement lors de la réservation d'un package Club Med (Séjour+transport). Hébergement à proximité des aéroports, selon disponibilités parmi les hôtels Accor, partenaires privilégiés du Club Med. Conditions d'hébergements relevant de la seule responsabilité des hôtels concernés. Offre valable avec un capage maximum de 140 CHF par chambre pour la nuit, remboursement de la dépense sur présentation d'un justificatif (facture acquittée) au retour du séjour à transmettre à l'agence Club Med Voyages à Genève, rue François Versonnex 5, 1207 Genève.
- **Nuit d'hôtel offerte séjour Resort Cap Skirring** : Pour toute réservation d'un séjour de 7 jours minimum à destination du Resort de Cap Skirring au Sénégal. Offre applicable une fois à l'aller et une fois au retour, et uniquement lors de la réservation d'un package Club Med (Séjour+transport). Hébergement à proximité des aéroports, selon disponibilités parmi les hôtels Accor, partenaires privilégiés du Club Med. Conditions d'hébergements relevant de la seule responsabilité des hôtels concernés. Offre valable avec un capage maximum de 140 CHF par chambre par nuit, remboursement de la dépense sur présentation d'un justificatif (facture acquittée) au retour du séjour à transmettre à l'agence Club Med Voyages à Genève, rue François Versonnex 5, 1207 Genève.

D'autres Avantages, dont les Membres seront informés individuellement par tous moyens et sur le site Internet <https://www.clubmed.ch/>, pourront également être proposés par le Club Med® et ses partenaires au Programme pendant l'année de Programme en cours.

## **Article 6 – Modification des Conditions Great Members ou suppression du Programme**

Club Med® se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes Conditions Great Members, notamment les modalités d'attribution et de cumul des Points Great Members et les Avantages exposés ci-dessus ou précisés dans toute autre communication du Club Med®, ou de supprimer le Programme.

Club Med® en informera les Membres individuellement par tout moyen et sur son site Internet <https://www.clubmed.ch/>.

Les modifications des Conditions Great Members seront réputées acceptées par le Membre en l'absence de contestation écrite adressée au service Relation Client par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email...) dans les trente (30) jours suivant l'information portant sur la modification ou la suppression et, auparavant, dès que le Membre se sera mis en situation d'acquérir de nouveaux Points Great Members. Le refus

des modifications des Conditions Great Members entrainera l'exclusion du Membre du Programme ainsi que celle des personnes inscrites sous le même numéro de G.M<sup>®</sup> le cas échéant.

### **Article 7 – Carte de fidélité Great Members**

Une carte de fidélité Great Members virtuelle (ci-après « Carte Great Members ») est disponible en téléchargement depuis le compte client du G.M<sup>®</sup>.

Elle est nominative et sa présentation pourra être réclamée par le Club Med<sup>®</sup> ou son partenaire afin que son titulaire puisse effectivement bénéficier des Avantages.

La carte Great Members pouvant être utilisée par toutes personnes inscrites sous le même numéro de G.M<sup>®</sup> que son titulaire, le Club Med<sup>®</sup> et ses partenaires au Programme déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation par un tiers d'une Carte Great Members.

En cas de vol de sa Carte Great Members virtuelle, le Membre devra en informer immédiatement le service Relation Client.

Club Med<sup>®</sup> se réserve le droit de modifier ou supprimer les cartes de fidélité virtuelles à tout moment, sans notification préalable.

### **Article 8 – Données à caractère personnel**

Via leur Compte Client, les Membres auront accès à toutes informations relatives au Programme les concernant, notamment le nombre de Points Great Members acquis, leur Statut, les Avantages qu'il implique ainsi que leur carte de fidélité Great Members.

Toutes données personnelles liées au Programme, collectées et enregistrées par le Club Med<sup>®</sup> dans son système informatique, ont pour finalité de permettre la gestion du Programme au bénéfice du Membre et de son foyer le cas échéant.

À cet effet, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par le Club Med<sup>®</sup> à des services internes du Club Med<sup>®</sup>, agissant pour compte commun à plusieurs entités du groupe Club Med<sup>®</sup> (qui s'entend de la société Club Med SAS et de ses filiales) et à des tiers (tels que les partenaires au Programme), y compris hors de l'Union Européenne ainsi que dans des pays ne disposant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne. Ces tiers ne pourront accéder aux données personnelles des Membres que pour les besoins liés à la gestion du présent Programme, ou sur instructions des services internes du groupe Club Med<sup>®</sup> pour les besoins liés aux autres finalités susvisées dans le strict respect de la législation applicable notamment en matière de sécurité des données.

L'opposition du Membre à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la gestion du présent Programme, engendrerait de facto l'impossibilité pour le Club Med<sup>®</sup> et ses partenaires de fournir les Avantages proposés par le Programme.

Chaque Membre dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux informations le concernant qu'il pourra exercer par lettre simple adressée au service Relation Client à l'adresse suivante : Club Med – Service Relation Client, Chemin des mines 2, 1202 Genève, en joignant la copie d'un justificatif d'identité à sa demande écrite.

Ces données peuvent également être utilisées à des fins de communication commerciale, notamment par courrier électronique, SMS ou push notification, par le groupe Club Med® ainsi que par les partenaires de ce dernier, si le Membre a donné son accord préalable à cette utilisation.

Chaque Membre peut s'opposer aux communications commerciales du groupe Club Med® et/ou de ses partenaires en cliquant sur le lien d'opposition ou en suivant la procédure d'opposition figurant sur les e-mails ou SMS commerciaux ou en écrivant à l'adresse du service Relation Client mentionnée ci-dessus. L'opposition du Membre à ces communications commerciales peut avoir pour conséquence de le priver du bénéfice éventuel d'avantages qui pourraient lui être réservés dans le cadre du Programmes ou par les partenaires au Programme.

D'autre part, chaque Membre dispose d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel).

#### **Article 9 – Responsabilité**

Le Club Med® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages découlant de ou en relation avec les Avantages fournis ou devant être fournis par ses partenaires au Programme.

Le Club Med® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages résultant de modifications des présentes Conditions Great Members ou de la suppression du Programme.

Dans l'hypothèse où le Club Med® ou l'un de ses partenaires aurait refusé à tort un Avantage à un Membre, ledit Membre serait uniquement en droit de réclamer l'octroi de l'Avantage indument refusé si ce dernier est effectivement disponible.

Toute fraude ou non-respect des présentes Conditions Great Members par un Membre pourra donner lieu à son exclusion du Programme, le Club Med® se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires appropriées.

#### **Article 10 – Droit applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes Conditions Great Members sont régies par le droit français.

Tout litige qui surviendrait à raison de l'application ou de la modification des présentes Conditions Great Members ou de la suppression du Programme sera résolu à l'amiable ou, en cas de désaccord définitif et sous réserve de dispositions légales, sera soumis aux tribunaux de Paris compétents.

Date d'édition : 01/01/2025